

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Richard RIVAUD, représenté par Mme Anne-Sophie BODARWE,
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

Objet : Avenant n°11 au marché n°812 327 Lot n°1 relatif à la collecte en porte à porte des déchets.

Report de l'harmonisation de la collecte des déchets végétaux sur la commune de la Celle-Saint-Cloud et de l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte sur la commune de Bougival, mise en place d'une collecte en porte-à-porte pour les déchets végétaux sur Châteaufort et arrêt de la collecte des encombrants en porte à porte pour la résidence Bel Ebat de la Celle-Saint-Cloud.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 24 novembre 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc notifié le 9 octobre 2012 ;

Vu la délibération n°2015 10 15 et les précédentes délibérations n°2014-06-07, 2014-12-32 et 2015-06-12 des Conseils communautaires des 16 juin 2014, 9 décembre 2014 et 29 juin 2015, portant sur les délégations de

compétences attribuées par le Conseil communautaire au Bureau et au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement NICOLLIN / SEPUR, un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – lot n°1 : « Collecte en porte-à-porte des déchets », notifié le 9 octobre 2012.

Le présent avenant vient apporter des précisions ou modifications au marché de collecte en porte à porte des déchets et notamment:

- Reporter, dans un souci de continuité des prestations, la mise en place de l'harmonisation de la collecte des déchets végétaux sur la commune de la Celle-Saint-Cloud. Cela, en conservant les 3 collectes du mois de décembre 2016 ;
- Reporter l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte sur la commune de Bougival (initialement prévu au 1^{er} décembre 2016). En effet, pour des raisons techniques, cette modification de collecte du verre est reportée au 14 juin 2017 ;
- Mettre en place une collecte en porte à porte pour les déchets végétaux sur Châteaufort ;
- Modifier les modalités de la collecte en porte à porte des encombrants pour une résidence de la Celle-Saint-Cloud (marché 812 327). Ainsi, la résidence Bel Ebat bénéficiera, en lieu et place d'une collecte en porte à porte pour les encombrants, de la mise à disposition d'une benne ouverte. Cette dernière modification aura un impact sur le marché de mise à disposition de bennes (marché 812 328).

L'incidence financière de cet avenant est de 40 270.39 € HT (hors révision des prix).

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°11 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc Lot n°1 Collecte en porte à porte ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : **16**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
À Versailles, le 24 novembre 2016.

Certifié exécutoire contre tenu
de la transmission en Préfecture le : 24 NOV. 2016
de l'affichage le : 30 NOV. 2016
retiré de l'affichage le :



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 20161127ENV

Résumé de l'acte : Décision n°2016-11-27 portant sur l'avenant n°11 au marché n°812 327 Lot n°1 ...

Date de décision : 24/11/2016

Nature de l'acte : Autres

Classification : 8.8. Environnement

Rédacteur : Christelle Bourgeois

AR reçu le : 29/11/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161124-20161127ENV-AU

Pièces jointes :

2016 11 27.pdf

Historique :

28/11/2016 16:15:28	Reçu	Christelle Bourgeois
28/11/2016 16:16:07	En cours de transmission	
28/11/2016 16:17:00	Transmis en Préfecture	
29/11/2016 12:18:55	En cours de transmission	
29/11/2016 12:20:33	Transmis en Préfecture	
29/11/2016 12:26:24	Accusé de réception reçu	